Département de la Moselle
Arrondissement de Sarreguemines

COMMUNE DE SCHWEYEN

COMPTE-RENDU
Des délibérations du Conseil Municipal

En fonction : 11
Présents : 11

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.
SCHREIBER Adrien, BUCHHEIT Fabienne, BUCHHEIT Jonathan, DECKER Eve, BUCHHEIT Gabriel, LAPP Elke, MEGEL Nicolas, BUCHHEIT Marine, HOELLINGER Pascal, BEHR Laetitia

Absent excusé :

Date de convocation : 08 avril 2026 – Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Demande d'accord de rajout du point numéro 7.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2026.
4. Adoption du CFU 2025 (Compte Financier Unique).
5. Affectation du résultat.
6. Adoption du budget 2026.
7. Lancement de la procédure de biens présumés sans maîtres et des biens sans maîtres.

.ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

1. DEMANDE D'ACCORD DE RAJOUT DU POINT NUMERO 7

Mme La Maire demande si tout le monde est d'accord pour rajouter le point numéro 7 à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré,

Le conseil vote à l'unanimité l'accord du rajout de ce point

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Jonathan Buchheit secrétaire de séance.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. APPROBATION DE LA SEANCE DU 24 MARS 2026

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2026.

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. ADOPTION DU CFU

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Heim Cathia, Maire de la commune,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Schweyen;

Vu l'avis de la commission des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Schweyen;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 qui se résume comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	220 934.90 €	37 707.02 €	249 304.69 €	291 485.60 €		
Résultat N	- 183 227.88 €			42 180.91 €	- 141 046.97 €	

(2025)						
Résultat N-1 (2024)	- 15 024.14 €			171 504.43 €		156 480.29 €
Résultat définitif	- 829 805.49 €			213 685.34 €	- 616 553.47 €	

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

Donne pouvoir à Mme La Maire de prendre toutes les mesure nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Schweyen.

La Maire n'a pas pris part ni au débat, ni au vote.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5. AFFECTION DU RESULTAT

La Maire rejoint la salle du conseil municipal pour délibérer sur l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Mme La Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire sur le Compte Financier Unique,

Constate que les comptes font apparaitre un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 213 685.34 €,

Constate que la section d'investissement enregistre un déficit cumulé d'exécution de 829 805.49 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement cumulé en couverture du déficit d'investissement cumulé à hauteur de 213 685.34€ (compte 1068).

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal autorise La Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. ADOPTION DU BUDGET 2026

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme HEIM Cathia, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie en date du 07 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Fixe, comme suit, les modalités de vote du budget par nature ;

- ✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

Autorise la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2026, à l'unanimité, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

- ❖ Dépenses : 275 934 €
- ❖ Recettes : 275 934 €

Section d'investissement :

- ❖ Dépenses : 1 114 352 €
- ❖ Recettes : 1 114 352 €

Résultats du vote : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE BIENS PRESUMES SANS MAITRES ET DES BIENS SANS MAITRES

Madame La Maire informe les conseillers que de nombreuses parcelles communales n'ont plus de propriétaires connus et sont donc sans maîtres ou présumés sans maîtres depuis parfois de nombreuses années.

Ce qui engendre souvent des difficultés au plan notarial sur ces parcelles.

Aussi, pour gérer, sereinement la commune, et après discussion, le conseil municipal autorise la Maire à lancer une procédure de bien vacant sans maîtres ou présumé sans maître pour les incorporer au domaine communal et la charge de toutes les démarches nécessaires.

Fin de la séance à 21h00

Le secrétaire de séance :
Jonathan BUCHHEIT

La maire :
Cathia HEIM

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1er adjoint)	Fabienne BUCHHEIT (2eme adjoint)
Jonathan BUCHHEIT (3eme adjoint)	Eve DECKER	Gabriel BUCHHEIT
Elke LAPP	Nicolas MEGEL	Marine BUCHHEIT
Pascal HOELLINGER	Laetitia BEHR	